

C'est, que pour obtenir les octrois votés, les sociétés d'agriculture ont des conditions à remplir, moralement impossibles. Plusieurs de nos comtés ne souscrivent pas une somme suffisante pour avoir droit à tout l'octroi que leur fait la loi actuelle, parceque les cultivateurs de ces comtés ne comprennent pas tous les avantages résultant d'une société d'agriculture. Mais c'est précisément pour ces comtés que le gouvernement devrait se montrer le plus libéral, c'ar c'est là que les directeurs locaux ont besoin de plus de moyens pour démontrer par des faits l'importance d'un meilleur système, et stimuler par des primes l'intelligence endormie des cultivateurs routiniers. Au contraire, avec la loi actuelle, moins un comté est avancé, moins il est souscrit, moins le gouvernement fait d'efforts pour lui donner les moyens d'avancer. En un mot, les moyens diminuent dans une proportion égale à l'augmentation des besoins.

Je ne prétend pas non plus que le comté souscrivant le moins devrait avoir l'octroi le plus élevé, mais je prétend que la Chambre d'Agriculture devrait avoir un fond de réserve pour être employé là où les circonstances l'exigeraient davantage. Et ce fonds de réserve devrait être formé à l'aide des sommes non réclamées par les sociétés d'agriculture dont la souscription ne s'élève pas au maximum voulu pour obtenir l'octroi pourvu par la loi. En un mot, c'est la balance non réclamée sur les fonds votés annuellement aux sociétés d'agriculture que je voudrais placer au crédit de la Chambre d'Agriculture de l'une et de l'autre section de la Province respectivement, plutôt que de rester inappréciée entre les mains du ministre des finances.

Tels sont, pour ce qui regarde l'agriculture, les changements principaux à faire au projet de la loi soumis à la dernière session. La seconde partie du bill relativement aux Arts et Manufactures offre un bien plus grand nombre de modifications importantes qu'il est urgent d'adopter si nous ne voulons pas que les avantages attachés à une institution provinciale, soutenu par les deniers publics restent entièrement au profit d'une localité. On me dira peut-être que cette partie de la loi, se rattachant aux intérêts manufacturiers exclusivement, n'est pas de ma compétence. A cela je rappellerai qu'il y a à peine quelques mois, les Arts et Manufactures empruntaient aux fonds versées pour l'encouragement de l'agriculture, les sommes nécessaires à la tenue de leurs expositions dans nos concours provinciaux. Oui, le département industriel nous coûtait annuellement \$8,000, au moins, et cela depuis 1853. Je rappellerai aussi qu'à la dernière session, la Chambre des Arts après avoir grandi en importance, obtenait pour une exposition provinciale l'octroi extraordinaire de \$20,000, dont l'agriculture n'a pu rien toucher. Ces deux souvenirs, mis en regard, doivent éclairer suffisamment notre public agricole, sur l'avenir qui l'attend. On votera des octrois à notre industrie nationale, et sous ce titre, l'agriculture n'aura que des sympathies, les Arts et Manufactures monopolisant les encouragements efficaces qui se comptent en dollars.

Ce n'est point là de vaines appréhensions, l'expérience de l'année qui s'écoule nous l'a suffisamment appris lorsqu'il s'est agi du choix du site pour la construction d'un palais d'industrie, où devaient être exposées des collections de machines manufacturières et